



© Aurelien Ibanez – BIVB

Soutien au « Patrimoine viticole des Climats » OUVERTURE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR RESTAURER LE PATRIMOINE VITICOLE DES CLIMATS.

➤ L'APPEL A PROJETS EST OUVERT JUSQU'AU 1^{ER} DECEMBRE 2017.

220 km de murets dont beaucoup d'entre eux ont besoin d'être restaurés! C'est le constat tiré de l'inventaire qui vient de s'achever concernant l'ensemble du patrimoine délimitant les Climats. Face à cette situation et afin d'encourager et d'accompagner les propriétaires dans le maintien de ce patrimoine, l'association des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial lance un vaste programme de restauration des murets et cabottes, avec un soutien financier spécifique. Zoom sur ce dispositif concret et ambitieux, ouvert à tous les propriétaires de Climats du site inscrit.

L'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la Liste du patrimoine mondial a permis d'attirer l'attention sur les éléments du paysage créés par l'homme, en particulier les murets, cabottes et portes de Clos qui ont façonné le paysage en mosaïque, constitutif de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuits.

Lors de l'examen du dossier, le Comité du patrimoine mondial avait proposé la réalisation d'un inventaire de ce patrimoine qui délimite les Climats. L'Association des Climats a tenu cet engagement et l'inventaire est désormais achevé. Il a permis de référencer plus de 220 kilomètres de murets. Nombre d'entre eux sont malheureusement en très mauvais état.

Il y a quelques années, un « Fonds Climats » a été créé entre l'Association, le Département de la Côte-d'Or, le Pays Beaunois et la Fondation du Patrimoine permettant de soutenir à ce jour une dizaine de restaurations de qualité. Face au constat de l'inventaire, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial a souhaité aller encore plus loin et propose aujourd'hui un vaste programme de sensibilisation, de formation et de restauration.

Le premier jalon de ce programme est l'ouverture d'un fonds spécifique privé, issu du mécénat, afin d'encourager le maintien et la restauration du patrimoine emblématique des Climats.

La 2^{ème} phase du projet consiste, à partir des premiers chantiers, à lancer des actions de formation, de sensibilisation et de valorisation du patrimoine et des métiers de la pierre. L'objectif est notamment de partager la connaissance liée à ce patrimoine et à sa restauration, de faciliter la mise en relation entre professionnels et d'accompagner des restaurations exemplaires par des formations, des chantiers-bénévoles, des outils facilitant les bonnes pratiques et des dispositifs de financement.

Le patrimoine viticole des Climats: UN ATOUT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

Les murets, cabottes, murgers, etc. ont un impact visuel extrêmement fort, caractéristique du vignoble bourguignon. Au-delà de leur rôle de délimitation de parcelles, ils jouent un rôle fondamental dans l'écosystème des parcelles viticoles : ils permettent de lutter contre l'érosion des sols ; ils aident au bon drainage et servent aussi de couloir écologique pour les petits reptiles et les insectes, utiles à la culture de la vigne.

Dispositif « Patrimoine viticole des Climats » : qui peut solliciter cette aide financière ?

Tous les propriétaires de patrimoine viticole, qu'ils soient exploitants viticoles, particuliers, associatifs ou collectivités territoriales, peuvent désormais s'appuyer sur ce dispositif « Patrimoine viticole des Climats ». En remplissant le dossier de l'appel à projet, ils peuvent espérer être retenu par le comité de sélection et voir leur projet financé jusqu'à 50 % du montant des travaux, avec un plafond d'aide maximal fixé à 25 000 € TTC.

Pour bénéficier de ce dispositif, le patrimoine concerné doit bien sûr être situé sur le périmètre inscrit au Patrimoine mondial et doit répondre à certains critères comme :

- Concerner un projet de **restauration du patrimoine viticole public ou privé** réalisé en pierres : cabottes, cabanes, murets en pierres sèches, meurgers, murs, escaliers, portes de Clos, ouvrages hydrauliques...;
- Présenter un caractère patrimonial ;
- Utiliser des matériaux et des techniques de restauration traditionnels (construction en pierre sèche ou maçonnerie à la chaux) ;
- Etre visible depuis la voie publique ;
- Faire appel à une entreprise, chantier d'insertion, association ou organisme de formation expérimenté, avec une possibilité d'auto-construction si le propriétaire peut justifier des compétences requises.

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site internet de l'association www.climats-bourgogne.com ou disponibles sur demande. Ils sont à déposer auprès de l'association jusqu'au 1^{er} décembre 2017 inclus. Ce soutien est cumulable avec les dispositifs existants (fonds Climats, label de la Fondation du Patrimoine...).

L'ouverture d'un mécénat spécifique auquel chacun peut contribuer

La mise en place de ce dispositif a été rendue possible grâce au travail de l'un des grands mécènes fondateurs de l'Association qui a fédéré de nombreux donateurs étrangers privés, amoureux de la Bourgogne, particulièrement sensibles à la préservation du patrimoine des Climats, et désireux d'agir pour la préservation d'un site du Patrimoine mondial.

Ce fonds complète le mécénat d'entreprise qui permet depuis de nombreuses années à l'Association des Climats de mener à bien ses missions et projets, en complément de ses membres fondateurs (collectivités et interprofession viticole). L'Association des Climats compte à ce jour plus de 50 entreprises dont le soutien et l'engagement sont à saluer.

Chacun, particulier ou professionnel, peut bien sûr apporter sa contribution à ce fonds ou aux autres actions des Climats et bénéficier des déductions fiscales liées à ce type de mécénat, soit 60% du montant du don.

Renseignements :

Association des Climats du vignoble de Bourgogne, tél. 03 80 20 10 40, communication@climats-bourgogne.com ou www.climats-bourgogne.com